



CSAM DU 6 OCTOBRE, LES MASQUES SONT TOMBÉS !

La CGT ne veut pas du A pour les greffiers

COMMUNIQUÉ

Le CSAM du 6 octobre avait pour sujet la distribution de **12 millions d'€ pour le corps des greffiers**.

► **RAPPEL pour mémoire, FO JUSTICE avait demandé :**

- 20 points pour tous à l'ensemble des réunions de négociations
- Réduction de la durée moyenne dans les échelons
- Le dé-contingement de l'échelon spécial
- La modification des épreuves du greffier principal

► **PRÉCISION statutaire**

Indice : Le greffier a un grade, un échelon auquel est lié un indice. Cet indice a une base monétaire qui est de 4,92 euros brut. Le traitement indiciaire, contrairement à l'IFSE, compte entièrement pour la retraite.

Prendre 10 points d'indice équivaut à gagner en moyenne deux ans dans un échelon et ces points comptent pour la pension.

Alors oui ! 10 points ce n'est jamais suffisant. Mais toutes les avancées sont bonnes à prendre comme celles de la DSJ, n'en déplaise à certains, tel l'UNSA, qui préfère faire de la démagogie à tour de bras, ou l'USM dont nous n'avons jamais entendu la voix pour porter les revendications des greffiers.

► **Nous avons fait le choix de voter POUR.**

Cette grille est à joindre avec la proposition de passer **3200 greffiers en catégorie A SUR PLACE et en TROIS ANS, DANS LEURS MISSIONS.**

Mais depuis des années, quels sont ceux qui vous font travailler au noir, sans vouloir acter toute revalorisation ? Ce sont les magistrats, avec qui l'UNSA et la CGT se sont associés !

Pour preuve et à titre d'exemple, depuis des années FO Justice porte des demandes de transfert de compétences, avec toujours la même réponse de l'administration : NON, les magistrats ne veulent pas.

Ouvrez aussi les yeux chers collègues, la réalité n'est pas belle et peut déplaire, mais arrêtez d'être des esclaves, **faites appliquer votre statut, point !**

La CGT a été elle égale à ses propos depuis des semaines, **NON elle ne veut pas du A pour les greffiers, elle veut une grille de B+ !** Mais nous sommes déjà le dernier corps en CII, soit en 2 grades pour rappel. C'est de la poudre aux yeux, et ne s'y laissent prendre que ceux qui le veulent bien.

En 2015, elle a tout fait pour que le statut des fonctionnels ne fonctionne pas, avec l'aide de son corps d'encadrement et là, **sa manœuvre de frein statutaire pour le corps des greffiers est uniquement liée à l'éventuelle disparition de ce corps.**

Et si finalement les directeurs de services de greffe étaient aussi intéressés par ce nouveau corps ? Et si finalement cette grille des attachés, le CIA qui ira avec, et la mobilité ne serait pas plus intéressante que leurs corps ? **N'aurait-elle pas peur uniquement pour son électorat ?!**



Chers collègues il a été fort instructif de découvrir que les directeurs de greffe tiennent encore des audiences, eh bien n'hésitez pas lors de votre prochaine absence, et quand ils vous demanderont **de trouver un remplaçant, il est tout trouvé le directeur des services de greffe puisqu'enfin ils le font de manière régulière.**

► IL EST ACTÉ QUE :

59% des greffiers toucheront entre 12 et 22 points de plus ; les 41% autres auront 10 points ainsi qu'une évolution statutaire.

L'échelon spécial est dé-contingenté ce qui signifie qu'il sera accessible à tous. En pratique cela devient un 12^{ème} échelon.

La durée des échelons ne sera pas modifiée et NON, NON, **et NON** personne ne sera reclassé à un indice inférieur.

La modification de l'examen du principal est actée !

► GREFFIER :

Au 1 ^{er} Juillet 2023			
Échelon	Durée	IM	Traitement brut mensuel
13 ^{ème}	-	534	2 628,76 €
12 ^{ème}	4 ans	504	2 481,08 €
11 ^{ème}	3 ans	480	2 362,93 €
10 ^{ème}	3 ans	461	2 269,40 €
9 ^{ème}	3 ans	452	2 225,10 €
8 ^{ème}	3 ans	439	2 161,10 €
7 ^{ème}	2 ans	419	2 062,64 €
6 ^{ème}	2 ans	401	1 974,03 €
5 ^{ème}	2 ans	392	1 929,73 €
4 ^{ème}	2 ans	384	1 890,35 €
3 ^{ème}	2 ans	373	1 836,20 €
2 ^{ème}	2 ans	370	1 821,43 €
1 ^{er}	2 ans	368	1 811,58 €

Décembre puis Janvier						
Durée	Nb d'agents concernés	Proposition Adm	+5 pts en Janvier réforme FP	IM	Traitement brut mensuel	Gains mensuels
-	472	10	5	549	2 702,61 €	73,84 €
	351	10	5	519	2 554,92 €	73,84 €
	77	10	5	495	2 436,78 €	73,84 €
	543	12	5	478	2 353,09 €	83,69 €
	329	10	5	467	2 298,94 €	73,84 €
	607	13	5	457	2 249,71 €	88,61 €
	405	17	5	441	2 170,95 €	108,30 €
	641	20	5	426	2 097,10 €	123,07 €
	383	19	5	416	2 047,88 €	118,15 €
	830	21	5	410	2 018,34 €	127,99 €
	1458	22	5	400	1 969,11 €	132,92 €
	1352	15	5	390	1 919,88 €	98,46 €
	1191	10	5	383	1 885,42 €	73,84 €

► GREFFIER PRINCIPAL :

Au 1 ^{er} Juillet 2023			
Échelon	Durée	IM	Traitement brut mensuel
Éch spé	-	598	2 943,82 €
11 ^{ème}	3 ans	587	2 889,67 €
10 ^{ème}	3 ans	569	2 801,06 €
9 ^{ème}	3 ans	555	2 732,14 €
8 ^{ème}	3 ans	534	2 628,76 €
7 ^{ème}	3 ans	508	2 500,77 €
6 ^{ème}	3 ans	484	2 382,63 €
5 ^{ème}	2 ans	465	2 289,09 €
4 ^{ème}	2 ans	441	2 170,95 €
3 ^{ème}	2 ans	419	2 062,64 €
2 ^{ème}	2 ans	404	1 988,80 €
1 ^{er}	1 an	392	1 929,73 €

Décembre puis Janvier							
Éch	Durée	Nb d'agents concernés	Proposition Adm	+5 pts en Janvier réforme FP	IM	Traitement brut mensuel	Gains mensuels
12 ^{ème}	-	108	10	5	613	3 017,66 €	73,84 €
11 ^{ème}		189	10	5	602	2 963,51 €	73,84 €
10 ^{ème}		140	10	5	584	2 874,90 €	73,84 €
9 ^{ème}		267	10	5	570	2 805,98 €	73,84 €
8 ^{ème}		387	10	5	549	2 702,61 €	73,84 €
7 ^{ème}		465	10	5	523	2 574,61 €	73,84 €
6 ^{ème}		234	10	5	499	2 456,47 €	73,84 €
5 ^{ème}		174	10	5	480	2 362,93 €	73,84 €
4 ^{ème}		206	13	5	459	2 259,56 €	88,61 €
3 ^{ème}		178	17	5	441	2 170,95 €	108,30 €
2 ^{ème}		171	17	5	426	2 097,10 €	108,30 €
1 ^{er}		3	19	5	416	2 047,88 €	118,15 €

► GREFFIER FONCTIONNEL 2^{ème} Groupe :

Au 1 ^{er} Juillet 2023			
Échelon	Durée	IM	Traitement brut mensuel
6 ^{ème}	-	587	2 889,67 €
5 ^{ème}	2,5 ans	569	2 801,06 €
4 ^{ème}	2,5 ans	555	2 732,14 €
3 ^{ème}	2,5 ans	534	2 628,76 €
2 ^{ème}	2,5 ans	508	2 500,77 €
1 ^{er}	2,5 ans	484	2 382,63 €

Décembre puis Janvier						
Durée	Nb d'agents concernés	Proposition Adm	+5 pts en Janvier réforme FP	IM	Traitement brut mensuel	Gains mensuels
-	13	10	5	602	2963,51356	73,84 €
3,5 ans	26	10	5	584	2874,90352	73,84 €
2,5 ans	7	10	5	570	2805,9846	73,84 €
2,5 ans	16	10	5	549	2702,60622	73,84 €
2,5 ans	21	10	5	523	2574,61394	73,84 €
2,5 ans	17	10	5	499	2456,46722	73,84 €

► GREFFIER FONCTIONNEL 1^{er} Groupe :

Au 1 ^{er} Juillet 2023			
Échelon	Durée	IM	Traitement brut mensuel
6 ^{ème}	-	625	3 076,74 €
5 ^{ème}	3,5 ans	598	2 943,82 €
4 ^{ème}	2,5 ans	569	2 801,06 €
3 ^{ème}	2,5 ans	555	2 732,14 €
2 ^{ème}	2,5 ans	534	2 628,76 €
1 ^{er}	2,5 ans	508	2 500,77 €

Décembre puis Janvier						
Durée	Nb d'agents concernés	Proposition Adm	+5 pts en Janvier réforme FP	IM	Traitement brut mensuel	Gains mensuels
-	13	10	5	640	3150,5792	73,84 €
3,5 ans	26	10	5	613	3017,66414	73,84 €
2,5 ans	7	10	5	584	2874,90352	73,84 €
2,5 ans	16	10	5	570	2805,9846	73,84 €
2,5 ans	21	10	5	549	2702,60622	73,84 €
2,5 ans	17	10	5	523	2574,61394	73,84 €

